



## DÉLIBÉRATION

### du Conseil d'Administration de l'Université Bretagne-Sud

Séance du 15 juillet 2020

#### **Délibération n°44-2020 : Modification des primes référentiel « fonctions » pour l'année 2019/2020**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences modifié ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2009 approuvant le référentiel national d'équivalences horaires établi en application de l'article 7 du décret n°84-431 précité ;

Vu la circulaire ministérielle DGRH A1-2 n° 2010-0233 du 21 avril 2010 relative au mode d'emploi du référentiel national d'équivalences horaires ;

Vu le décret n° 90-50 du 12 janvier 1990 instituant une prime administration et une prime de charges administratives attribuées à certains personnels de l'enseignement supérieur modifié ;

Vu le décret n°99-855 du 4 octobre 1999 modifié instituant une prime de responsabilités pédagogiques dans les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Approuve la modification des fonctions dans la liste des primes référentiel 2019-2020 ainsi que la rémunération en heures ETD correspondante.

Membres en exercice : 30  
Membres présents : 23  
Membres représentés : 5

Suffrages exprimés : 24  
- Pour : 24  
- Contre : 0

Abstentions : 4

Ne prend pas part au vote : 0

*Visa de la Présidente*

*Virginie DUPONT*

Documents en annexe : Tableau des compléments et modifications de la répartition par fonction et attribution par composantes et service des activités du référentiel 2019/2020.